

Concours et examens



Filière sportive

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES SESSION 2022

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives session 2022 a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics de l'ensemble du territoire national.

I – Examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives – promotion interne

A – Calendrier

Période de la pré-inscription en ligne	25 mai au 30 juin 2021
Date limite de validation de l'inscription	8 juillet 2021
Epreuves écrites d'admissibilité	25 janvier 2022
Réunion de jury d'admissibilité	22 mars 2022
Epreuves physiques d'admission	1 ^{er} juin 2022
Epreuves pédagogiques d'admission	Du 27 au 28 juin 2022
Réunion de jury d'admission	28 juin 2022

B - Inscriptions

47 candidats se sont préinscrits à cet examen et 37 candidats ont validé leur inscription dans les délais impartis.

Sur ces 37 candidats, 7 candidats n'ont pas été admis à concourir parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises et, après sondage auprès des candidats inscrits, 5 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, 25 candidats ont été admis à concourir.

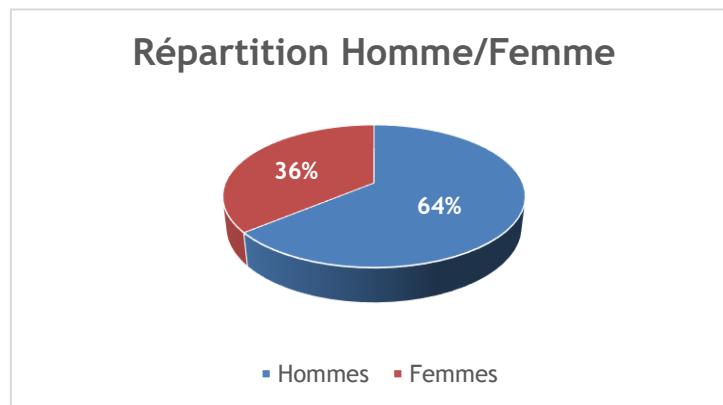
II – Candidats admis à concourir

A - Origine géographique

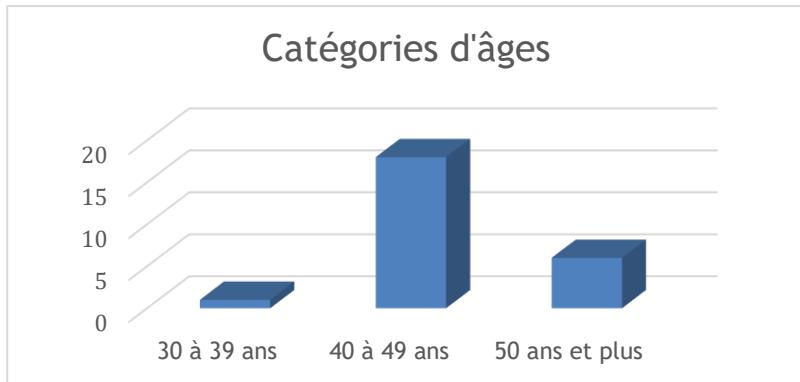
REGION D'ORIGINE	Effectifs
Bretagne	3
Normandie	2
Grand Est	4
Occitanie	3
Hauts de France	3
Bourgogne Franche Comté	1
Nouvelle Aquitaine	6
St Pierre et Miquelon	1
Centre Val de Loire	1
Île de France	1

B - Répartition hommes-femmes

Les hommes représentent la majorité (64%) des admis à concourir à l'examen professionnel d'ETAPS.



C - Tranches d'âge



III – Epreuves écrites d'admissibilité

A - Déroulement

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 25 janvier 2022 au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

Sur les 25 candidats admis à concourir, **20 candidats étaient présents**, soit un taux d'absentéisme de 20 %.

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que le sujet sont en ligne sur le site internet du CDG 35 (www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours »). Le sujet ne comporte pas d'indication de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie a fait l'objet d'une double correction. La correction des copies de ce concours a été dématérialisée. Les candidats ont ainsi rédigé sur une copie spécifique que le service concours a ensuite scanné dans un outil de dématérialisation spécifique.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale dispose que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

L'unique épreuve d'admissibilité consiste en la *rédaction d'une note, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales (durée : 3h00 ; coefficient : 2)*.

Le sujet de l'épreuve cette année était le suivant :

Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives au sein de la direction des sports de la commune de Sportiville.

La directrice des sports vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'évolution de la pratique et de l'apprentissage du vélo en France.

Dossier comprenant 10 documents (26 pages au total)

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes < à 5/20
20	8.21	12.50	3.00	3

3 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20. Seulement 6 candidats ont réussi à obtenir une note supérieure ou égale à 10/20. La meilleure note n'est que de 12.50/20.

Observations générales des correcteurs :

- Niveau plutôt faible. Plus d'1/3 des candidats ne maîtrise pas la méthodologie de réalisation d'une note. Des difficultés à exposer un plan et une problématique répondant au sujet. Certains candidats reprennent des extraits entiers des documents. Or, le but est de se les approprier, de problématiser selon le sujet et d'élaborer un plan personnel en démontrant ses capacités à analyser et synthétiser.
- Faiblesse pour la syntaxe et l'orthographe (utilisation d'un « langage parlé »).

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

Nombre de présents	20	
Meilleure moyenne / 20	12.50	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	6	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admissibles
	9.00/20	9

Soit 9 candidats admissibles.

IV - Epreuves d'admission

Les candidats déclarés admissibles ont été convoqués à leurs deux épreuves d'admission.

A – Déroulement et résultats des épreuves physiques

Les épreuves physiques d'admission se sont déroulées le 1^{er} juin 2022 à la piscine municipale et au stade d'athlétisme Roger Belliard à Cesson-Sévigné.

Le libellé réglementaire de l'épreuve physique est le suivant : Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course. *Coefficient 1*

Hommes	Femmes
1 000 mètres ; course en ligne Natation : 50 mètres en nage libre. <i>Tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.</i>	600 mètres ; course en ligne ; Natation : 50 mètres en nage libre. <i>Tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.</i>

Des barèmes de notation précis sont prévus pour les femmes et pour les hommes, et sont indiqués dans la brochure de l'examen professionnel disponible sur le site internet du CDG 35.

Selon l'article 9 du décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, les candidats blessés au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes sont dispensés, à leur demande, de ces épreuves. Ils devront être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidats bénéficiant de cette dispense se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent.

L'ensemble des candidats convoqués se sont présentés aux épreuves.

Résultats des épreuves physiques

Nombre de convoqués	9
Nombre de présents	9 dont 2 dispensés
Note la plus haute	20.00
Note la plus basse	12.75
Nb de candidats ayant une note égale ou > à 10 sur 20	9
Moyenne générale	15.89

L'article 18 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, dispose que : « Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

Cette disposition est applicable aux épreuves de sport de cet examen. Cependant, aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire.

Meilleures performances

	Natation		Course	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
EP ETAPS	0'26"91 - 40 pts	0'34"03 – 30 pts	3'04'03 - 35 pts	2'23'69 – 17,5 pts

B – Déroulement et résultats des épreuves pédagogiques

Les épreuves pédagogiques d'admission se sont déroulées le 27 et le 28 juin 2022 à la piscine municipale et au Palais des sports de Cesson-Sévigné.

Le libellé réglementaire de l'épreuve pédagogique est le suivant : La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (préparation : 30 minutes, durée de la séance : 30 minutes ; coefficient : 3), suivie d'un entretien avec le jury (durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient : 2).

Le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes :

- pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;
- pratiques duelles ;

- jeux et sports collectifs ;
- activités de pleine nature ;
- activités aquatiques.

Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.

Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury, débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et par des questions devant permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 30 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient : 2).

Lors de la réunion du jury d'admissibilité du 22 mars 2022, dans un souci d'organisation et d'égalité de traitement des candidats, le jury a décidé à l'unanimité de ses membres, de ne retenir qu'une seule discipline par groupe d'options.

Options choisies à l'inscription par les candidats		Disciplines retenues par le jury	
Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé		Course	
Pratiques duelles		Tennis	
Jeux et sports collectifs		Rugby	
Activités de pleine nature		Tir à l'arc	
Activités aquatiques		Natation sportive	

Suite aux résultats d'admissibilité, 2 disciplines ont été organisées : la natation sportive et le tir à l'arc. La séance a été réalisée en présence de jeunes adultes.

Résultats des épreuves pédagogiques

Candidats présents par disciplines	Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 3)			Entretien avec le jury (coefficient 2)			Note finale		
	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Natation sportive : 8 candidats	13.06	17.00	6.00	13.61	17.00	5.00	12.88	16.60	5.60
Tir à l'arc : 1 candidat	7.00	7.00							

Dans le cadre de cette épreuve pédagogique, cette note constitue la note finale obtenue entre la note de la conduite de la séance et la note de l'entretien affectée de leurs coefficients respectifs.

Observations générales des membres du jury :

Sur la conduite d'une séance pédagogique :

-
- Le jury constate une bonne dynamique générale des candidats, et une bonne interaction avec les élèves sujets, démontrant leur investissement et leur expérience du terrain. Les positionnements étaient corrects, le langage adapté et la mise en sécurité efficace. Toutefois il est à noter que les jeunes adultes présents ne relevaient pas d'un public difficile et par conséquent ont pu grandement faciliter la prise en main des séances par les candidats.
 - Certains candidats ont semblé « perturbés » par le type de public qu'ils avaient à encadrer. Toutefois, la plupart ont su s'adapter.
 - Les candidats ne misent pas assez sur l'intégration du ludique dans leurs séances.
 - Peu voire pas de candidats exposent la thématique et la manière dont ils vont conduire la séance. Les objectifs de séance ne sont pas exposés au public.
-

Sur l'entretien :

-
- Analyse globalement satisfaisante même si certains candidats manquent d'esprit critique et de capacité d'analyse. Souvent les candidats se contentent d'énumérer les situations, remises en question par les échanges avec le jury.
 - Dans la majorité, les candidats semblent avoir préparé leur exposé leur permettant ainsi de mettre en avant leur expérience. Les échanges les plus constructifs permettent au jury de situer le candidat et de comprendre son cheminement professionnel.
 - Le jury constate une faiblesse des connaissances réglementaires et institutionnelles. Peu de connaissances sur les dispositifs mis en place par le Ministère comme l'aisance aquatique, le savoir nager, les maisons sport santé. Peu de connaissances également sur le fonctionnement interne des collectivités (hiérarchie, entretien individuel, filières...). Difficulté à mettre des mots sur des situations vécues. Le langage administratif et les connaissances de la fonction publique territoriale sont en général assez faibles.
 - Certains candidats ont réussi à démontrer leur investissement dans leur structure, leur motivation, leur ténacité, et leur envie de progresser.
 - Les candidats se révèlent pour la plupart être de bons professionnels de terrain, cependant ils devront évoluer sur la conception et la réalisation de projets.
 - Malgré un exposé souvent maîtrisé, les candidats manquent de culture sur l'environnement territorial : ce qui relève de la responsabilité de l'administration, ce qui relève du politique. Les candidats ne savent pas toujours se représenter les fonctions attribuées à un service municipal des sports.
-

C - Candidats admis

Après avoir examiné l'ensemble des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

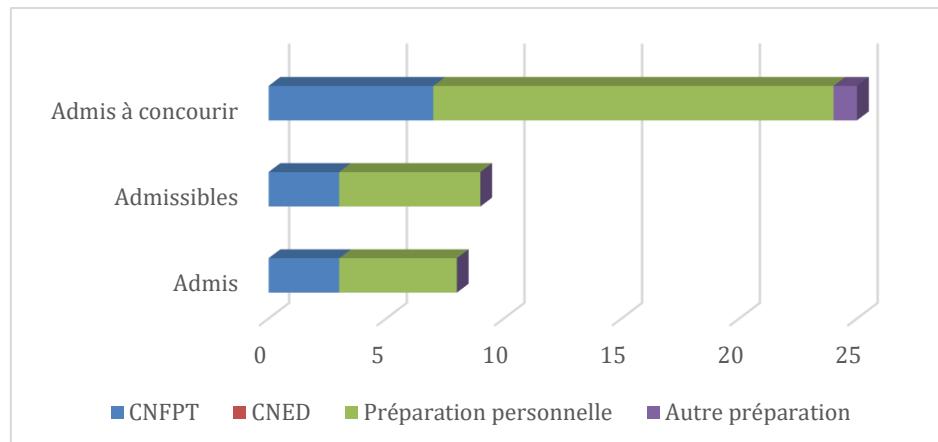
EP ETAPS		
Nombre de présents	9	
Meilleure moyenne / 20	15.31	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	8	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis
	10.00	8

Le jury a donc déclaré 8 candidats admis à cette session 2022 de l'examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à cet examen, parmi les 8 candidats admis :

- 5 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves
- 3 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT



En ce qui concerne le niveau de diplôme, les 8 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 25 % de niveau bac +3 à bac +4
- 12.5 % de niveau bac +2
- 62,5 % de niveau bac.

V - Analyse et conclusion

La présidente du jury tient en premier lieu à féliciter les 8 lauréats de cette session 2022 de l'examen d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

Les candidats qui ont su faire la différence se sont présentés devant le jury avec une bonne préparation aux différentes épreuves.

Pour autant, pour les candidats ayant échoué à cet examen, ils ont pu identifier quelques axes d'amélioration :

- Pour l'épreuve écrite, le jury invite les candidats à s'exercer à la rédaction de note. D'une manière générale, les candidats doivent se préparer sérieusement. La préparation est vivement conseillée car sans entraînement, ce type d'exercice sera difficile à appréhender.
- Concernant les épreuves pédagogiques, le jury incite les candidats à diversifier leur pédagogie afin d'être plus attractifs et ludiques, et à savoir s'adapter à toutes les tranches d'âge. Les candidats doivent rester « focus » sur le sujet et en traiter tous les aspects, tout en démontrant leur capacité à présenter au public la thématique et la manière dont ils ont prévu l'organisation de la séance pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Ils doivent aussi s'assurer que le public a compris la séance et les attendus. La cohérence d'ensemble et la recherche de sens doivent guider l'action pédagogique.
- Les candidats doivent s'entraîner à réaliser une analyse critique de leur prestation. Ils doivent notamment rappeler les objectifs de séance et justifier le bien fondé des situations d'apprentissage mis en place par rapport à la thématique. Il ne s'agit pas, comme trop souvent, de se contenter de décrire l'enchaînement des différentes situations d'apprentissage face au jury (qui a déjà assisté à la séance).
- Enfin, le jury conseille aux candidats d'accroître les formations et les connaissances sur la gestion d'un service dans sa globalité mais également de prendre connaissance des dispositifs institutionnels mis en place dans leur champ de compétences. Les candidats doivent savoir situer le rôle d'un ETAPS dans le cadre de ses missions de service public (à destination des usagers) mais aussi dans le cadre des politiques publiques déclinées à l'échelle d'une collectivité.

Pour conclure, les membres du jury souhaitent remercier la Ville de Cesson-Sévigné pour son accueil et la mise à disposition des différentes structures sportives, ainsi que les jeunes adultes qui se sont mobilisés, avec sérieux et bienveillance, pendant plusieurs jours pour participer aux séances pédagogiques